ASSOCIATION IPSHO

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2017)

David GUILLEMETZ
Commissaire aux comptes

14, boulevard Alsace-Lorraine
80017 Amiens cedex

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2017)

Aux Membres de
ASSOCIATION IPSHO
Centre des tanneurs
7 rue des tanneurs
60000 BEAUVAIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association IPSHO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Amiens, le 25 mai 2018

Le Commissaire aux comptes

David GUILLEMETZ

BILAN Actif Association IPSHO
Dossier : 01 - IPSHO - Périodes de : 01/2017 à 12/2017

ACTIF	Brut 2017	Amortissement 2017	Net 2017	Net 2016
Actifs immobilisés				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherches et de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	12 413	12 413		
Fonds commercial				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres	117 914	94 169	23 744	30 727
Immobilisations grevées de droit				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	159 036		159 036	156 236
Prêts	50 000		50 000	
Autres	11 300		11 300	11 300
TOTAL I	**350 662**	**106 582**	**244 080**	**198 263**
Actif circulant				
Stocks et en cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes sur commandes				
Créances				
créances clients et comptes rattachés	100 069		100 069	63 548
Autres	143 329		143 329	119 089
Valeurs mobilières de placement				
Valeurs mobilières de placement	350 000		350 000	309 000
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	833 559		833 559	948 498
Charges constatées d'avance	1 059		1 059	2 236
TOTAL II	**1 428 015**		**1 428 015**	**1 442 371**
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	**1 778 678**	**106 582**	**1 672 095**	**1 640 634**

BILAN Passif Association IPSHO
Dossier : 01 - IPSHO - Périodes de : 01/2017 à 12/2017

PASSIF	Net 2017	Net 2016
Fonds associatifs		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	75 248	75 248
Ecarts de réévaluation (sans droit de reprise)		
Réserves	866 475	819 703
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	58 829	46 772
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Apports		
Legs et donations		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Ecarts de réévaluation (avec droit de reprise)		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	296	401
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
TOTAL I	**1 000 848**	**942 123**
Provisions		
Provisions pour risques	167 138	158 674
Provisions pour charges	82 500	192 109
TOTAL II	**249 638**	**350 783**
Fonds dédiés		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources		
TOTAL III		
Dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	62 968	30 650
Dettes fiscales et sociales	318 134	275 814
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	36 315	37 071
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	4 193	4 193
TOTAL IV	**421 610**	**347 728**
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	**1 672 095**	**1 640 634**

COMPTE DE RESULTAT Association IPSHO
Dossier : 01 - IPSHO - Périodes de : 01/2017 à 12/2017 - Avec journaux de simulation

LIBELLES	Exercice 2017	Exercice 2016
PRODUITS		
Produits d'exploitation (ou produits courants non financiers)		
Ventes de marchandises	0	0
Production vendue (biens et services)(a)	227 006	215 335
Dotations et Produits de tarification	0	0
Production stockée (b)	0	0
Production immobilisée	0	0
Subvention d'exploitation	1 655 267	1 580 095
Reprises sur provisions, amort. et transferts de charges	152 053	77 375
Cotisations	0	0
Autres produits (hors cotisations)	0	2 472
TOTAL I	2 034 326	1 875 277
Quote part de résultat sur opérations faites en commun (II)	0	0
Produits financiers		
De participation	0	0
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	9 160	20 105
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	0	0
Différences positives de change	0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
TOTAL III	9 160	20 105
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	1 400	1 029
Sur opérations en capital	105	105
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	0	0
TOTAL IV	1 505	1 133
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (V)	0	0
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV + V)	2 044 991	1 896 515
Solde débiteur = DEFICIT		
TOTAL GENERAL	2 044 991	1 896 515

CHARGES		
Charges d'exploitation (ou charges courantes non financières)		
Achats de marchandises (a)	0	0
Variation de stock (b)	0	0
Achats de matières premières et autres approvisionnements (a)	0	0
Variation de stock (b)	0	0
Autres achats et charges externes (*)	468 053	355 706
Impôts, taxes et versements assimilés	88 655	90 675
Salaires et traitements	938 320	897 429
Charges sociales	418 916	384 883
Sur immobilisations : dotations aux amortissements (c)	13 675	16 771
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations	0	0
Dotations aux amortissements, dépréciations et engagements :		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	0	0
Dotations aux provisions	40 059	100 119
Autres Charges	0	0
TOTAL I	**1 967 678**	**1 845 582**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun (II)	**0**	**0**
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions	0	0
Intérêts et charges assimilées	0	0
Différences négatives de change	0	0
TOTAL III	**0**	**0**
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	10 686	359
Sur opérations en capital	0	0
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions	0	0
TOTAL IV	**10 686**	**359**
Impôts sur les sociétés (V)	**7 798**	**3 803**
Engagements à réaliser sur ressources affectées (VI)	**0**	**0**
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	**1 986 162**	**1 849 743**
Solde créditeur = EXCEDENT	58 829	46 772
TOTAL GENERAL	**2 044 991**	**1 896 515**

Annexe 1 : Identification de l'entreprise

Désignation de l'association :

IPSHO

Insertion Professionnelle et Suivi des Handicapés de l'Oise

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017 dont le total est de 1 672 095 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégagement d'un excédent de 58 829 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été arrêtés le 24 mai 2018 par le conseil d'administration de l'association

Annexe 2 : Règles et méthodes comptables

Règles comptables :

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Méthode comptable:

Les comptes annuels sont établis en conformité avec les règles et méthodes comptables découlant des textes légaux et réglementaires applicables en France. Ils respectent en particulier les dispositions du Règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissements des comptes annuels des associations.

L'association compte11 sections analytiques.

Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaires ou dégressifs en fonction de la durée de vie prévues :

✓	Logiciels	3 ans
✓	Agencement et aménagements des constructions	3 à 10 ans
✓	Mobilier	5 à 10 ans
✓	Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans

Annexe 2 : Règles et méthodes comptables

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. Aucune provision n'a été constatée au cours de cette période.

Créances :

Les créances sont valorisées à la valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions :

Le tableau de l'annexe 5 décrit le cas échéant, l'état de ces provisions.

La dotation des provisions pour risques et charges regroupe :

- 54 481 € de provisions de restructuration des différents services
- 76 450 € de provisions prud'homales
- 14 077 € de provisions risque de non recouvrement FSE (PULSSERsa 2016)
- 22 130 € de provisions risque de non recouvrement FSE (PULSSERsa 2017)
- 82 500 € de provision pour les Indemnités de Départ à la Retraite (2018)

Soit un global de 249 638 €.

En 2017 a été repris les provisions suivantes :

- 141 204 € de reprise de provision pour les Indemnités de Départ à la Retraite (Externalisation)
 Soit un total de 141 204 €

Annexe 2 : Règles et méthodes comptables

Engagements de retraite

La convention collective dont dépend l'association est celle des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées du 15 mars 1966 (IDCC413).

L'association a décidé d'externaliser la gestion des indemnités de fin de carrière et a abondé le montant de 129 850 €.

ANNEXE 3 : Tableau des immobilisations IPSHO
Dossier : 01 - IPSHO - Périodes de : 01/2017 à 12/2017

Immobilisations	Immobilisations au 1er Janvier 2016	Acquisitions de l'Exercice 2017	Diminut. Résultant des Sorties Exercice 2017	Immobilisations au 31 Décembre 2017
Immobilisations incorporelles				
201 Frais d'établissement				
203 Frais de recherche et de développement				
205 Concessions et droits similaires, Brevets, lic., marques et procédés, droits et val. sim.	**12 413**			**12 413**
206 Droit au bail				
208 Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
211 Terrains				
212 Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure				
213 Constructions sur sol propre				
214 Constructions sur sol d'autrui				
215 Installations, matériel et outillage techniques				
218 Autres immobilisations corporelles	**125 430**	**6 693**	**14 209**	**117 914**
Dont Installations générales, agencement (2181)	31 563			31 563
Dont Matériel de bureau (2183)	44 453	6 693	14 209	36 937
Dont Mobilier (2184)	49 415			49 415
Immobilisations financières				
261 Participations				
267 Créances rattachées à des participations				
271 Autres titres immobilisés	156 236	2 800		159 036
274 Prêts		50 000		50 000
276 Autres	**11 300**			**11 300**
Dont Dépôt et cautionnements versés.(2750)	11 300			11 300
TOTAL GENERAL	**305 379**	**59 493**	**14 209**	**350 662**

ANNEXE 4 : Tableau des amortissements IPSHO
Dossier : 01 - IPSHO - Périodes de : 01/2017 à 12/2017

Amortissements	Amortissements cumulés au 31 Décembre 2016	Dotations de l'Exercice 2017	Diminut. Résultant des Sorties Exercice 2017	Amortissements Cumulés au 31 Décembre 2017
Amortissements des immobilisations incorporelles				
2801 Frais d'établissement				
2803 Frais de recherche et de développement				
2805 Concessions et droits similaires, Brevets, lic., marques et procédés, droits et val. sim.	**12 413**			**12 413**
2806 Droit au bail				
2808 Autres immobilisations incorporelles				
Amortissements des immobilisations corporelles				
2811 Terrains				
2812 Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure				
2813 Constructions sur sol propre				
2814 Constructions sur sol d'autrui				
2815 Installations, matériel et outillage techniques				
2818 Autres immobilisations corporelles	**94 703**	**13 675**	**14 209**	**94 169**
Dont Installations générales, agencement (28181)	25 031	2 528		27 559
Dont Matériel de bureau (28183)	28 568	8 164	14 209	22 523
Dont Matériel informatique (28184)	41 104	2 983		44 087
TOTAL GENERAL	**107 116**	**13 675**	**14 209**	**106 582**

ANNEXE 5 : Tableau des provisions, dépréciation, fonds dédiés et réserves de compensation
Dossier : 01 - IPSHO - Périodes de : 01/2017 à 12/2017

Provisions, dépréciations, fonds dédiés	Montants au 31 Décembre 2016	Dotations de l'Exercice 2017	Reprises de l'Exercice 2017	Montants au 31 Décembre 2017
Réserves de Compensation				
10686 - Des Déficits d'Exploitation				
10687 - Des Charges d'Amortissement				
Provisions Réglementées				
141 - Destinées à la Couverture du Besoin en Fonds de Roulement				
142 - Pour Renouvellement des Immobilisations				
145 - Amortissements Dérogatoires				
14861 - Réserves des Plues-Values Nettes d'Actif Immobilisé				
14862 - Réserves des Plues-Values Nettes d'Actif Circulant				
Provisions pour Risques et Charges				
151 - Provisions pour Risques	158 674	40 059		198 733
153 - Provisions pour Indémnités Départ Retraite	192 109		141 204	50 905
1532 - Provisions pour Restructuration				
157 - Provisions pour Charges à Répartir sur Plusieurs Exercices				
158 - Autres Provisions pour Charges				
Dépréciations				
29 - Dépréciation des Immobilisations				
39 - Dépréciation des Stocks et En-Cours				
49 - Dépréciation des Comptes de Tiers				
59 - Dépréciation des Comptes Financiers				
Fonds Dédiés				
194 - Sur Subventions de Fonctionnement				
195 - Sur Dons Manuels Affectés				
197 - Sur Legs et Donations Affectés				
TOTAL GENERAL	**350 783**	**40 059**	**141 204**	**249 638**

ANNEXE 6 : Etat des Échéances des Créances et des Dettes
Dossier : 01 - IPSHO - Périodes de : 01/2017 à 12/2017

Libellé	Montant brut 31/12/2017	A un an au plus	A plus d'un an
CREANCES (a)			
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations(25-26)			
Prêts (274)	50 000	50 000	
Autres immobilisations financières (271à 273, etc)	170 336		170 336
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients et comptes rattachés (411 à 418)	100 069	100 069	
Déb. et créd. divers (4096,4097, etc)	131 583	131 583	
Personnel et comptes rattachés (421,)			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux (43 sauf)			
Etat et autres collectivités publiques (44 sauf)	11 745	11 745	
Autres			
Charges constatées d'avance (486)	1 059	1 059	
TOTAL CREANCES	**464 792**	**294 456**	**170 336**

DETTES (b)			
Emprunts obligataires convertibles (161)			
Autres emprunts obligataires (163)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (164 ..)			
Emprunts et dettes financières divers (165...-17)			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (401,403,408)	62 968	62 968	
Personnel et comptes rattachés (421,)	121 527	121 527	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux (43 sauf)	188 809	188 809	
Etat et autres collectivités publiques (44 sauf)	7 798	7 798	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés (269,279,404,405)			
Autres dettes (solde crediteur 409, 41, 45, 46, ...)	36 315	36 315	
Produits constatés d'avance (487)	4 193	4 193	
TOTAL DETTES	**421 610**	**421 610**	**0**

ANNEXE 7 : Etat des Produits à recevoir et Charges à payer
Dossier : 01 - IPSHO - Périodes de : 01/2017 à 12/2017

Libellé	Montant brut 31/12/2017
PRODUITS A RECEVOIR	
Créances rattachées à des participations	
Prêts (Intêret)	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances clients	131 583
Disponibilités	3 768
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR	**135 351**
CHARGES A PAYER	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 013
Dettes fiscales et sociales	192 299
Autres dettes	
TOTAL CHARGES A PAYER	**214 312**

ANNEXE 8 : Etat des Charges et produits constatés d'avance
Dossier : 01 - IPSHO - Périodes de : 01/2017 à 12/2017

Libellé	Charges constatés d'avance au 31/12/2017	Produits constatés d'avance au 31/12/2017
Charges et Produits constatés d'avance		
Charges / Produits d'exploitation	1 059	4 193
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	**1 059**	**4 193**